

## **Ecoles à poste « réservé PE2 » :**

**Ne pas tenir compte de l'interdiction !  
Postulez si vous le souhaitez !**

**Dès vendredi 18 avril, le SNUipp26 est intervenu, auprès des services de l'Inspection Académique, pour débloquer la situation concernant les écoles où un poste était marqué « réservé stagiaire IUFM » :**

- En effet, sur le document du mouvement, il n'y a qu'un seul et même code pour ces postes et les autres postes de l'école, « susceptibles d'être vacants ».
- De fait, cela interdisait à tous les collègues non PE2 de postuler sur les postes d'adjoint de l'ensemble de ces écoles !

Sans remettre en cause le poste vacant réservé aux PE2 et contrairement à ce qui a été écrit par elle dans un premier temps, ***l'Administration accepte de prendre en compte les vœux de tous les collègues pour une affectation éventuelle si un autre poste devient vacant dans l'école.***

- Pour les collègues qui ont déjà participé au mouvement, un rectificatif leur sera adressé via leur boîte lprof.
- Une note confirmant cette information devrait être diffusée sur le site de l'IA

***Cette disposition, accordée à la demande du SNUipp, n'est pas anodine. Elle est susceptible de générer plusieurs dizaines de nominations dès la première phase de ce mouvement !***